



Trop percu d'un organisme

Par **mickeymouse**, le 11/04/2017 à 10:38

BONJOUR marque de politesse[smile4]

j'ai reçu apparemment un trop percu de la pagemploi 158€
peuvent il réclamé?(délai, petite somme?)

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **jos38**, le 11/04/2017 à 11:36

bonjour. petite somme...c'est relatif. pajemploi va certainement vous la réclamer même si
c'est dû à une erreur dans votre déclaration?

Par **Visiteur**, le 11/04/2017 à 12:18

Bonjour,
Petite ou importante, toute somme perçue indûment doit être restituée.

Par **davidoche**, le 12/04/2017 à 04:31

Bonjour

Je pense que si le cas inverse vous était arrivé ,qu'il vous manque 158€ ,je suppose que vous les demanderez avec insistance.

Bonne journée